



Centre des approvisionnements  
Services du matériel et des acquisitions  
200 rue Kent, Poste 9S018  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6

Le 9 février 2017

**Sujet :** Avis d'Appel d'Offre: FP802-160404

**Titre :** Système de caillebotis du PRV

**Lieu des travaux:** Kingsclear, Nouveau-Brunswick

**ADDENDA : No.3**

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publié sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda (#3) est publié ici-bas.

**Pêches et Océans Canada**

<b>Date de clôture :</b>	<b>Mardi le 14 février 2017</b>
<b>Heure de fermeture des soumissions :</b>	<b>14 h 00 (HNE)</b>
<b>Numéro de l'appel d'offres :</b>	<b>FP802-160404</b>

---

**\*\* VEUILLEZ NOTER LES CHANGEMENTS SUIVANTS À CET APPEL D'OFFRES \*\***

**Bien noter :**

**Q.1 Dessin n° A-1, Spécifications, Partie 1, Section 1.1.2.5 : Veuillez indiquer le nombre de roues sur le chariot d'alimentation, le matériau de fabrication et la largeur des roues.**

R.1 Le chariot d'alimentation compte 4 roues en caoutchouc, la largeur d'une roue varie entre 1,5 po et 3 po.

**Q.2 Dessin n° A-1, Spécifications, Partie 2, Section 2.2.1.2 : Veuillez indiquer si la résine est un système de résine ester vinylique à l'épreuve des produits chimiques. Veuillez nous faire savoir si une résine isophtalique pourrait être adaptée à l'utilisation prévue.**

R.2 La résine isophtalique n'est pas adaptée pour cette utilisation prévue.



**Q.3 Dessin n° A-1, Spécifications, Partie 2, Section 2.2.2 : Mention de girons en plastique renforcé de fibres (PRF). Les girons ne sont pas indiqués sur les dessins. Veuillez préciser où les girons en PRF seraient nécessaires.**

R.3 Les girons ne doivent pas être inclus dans la portée.

**Q.4 L'énoncé de travail indique que l'entrepreneur doit fournir les dessins conformes à l'exécution dans la semaine suivant l'inspection de l'achèvement substantiel du projet. Les dessins de disposition générale sont-ils requis aux fins d'examen et d'approbation avant le début du projet? Dans la négative, quel type de demande l'entrepreneur doit-il présenter afin d'obtenir l'acceptation des matériaux utilisés et de la conception générale?**

R.4 Oui, l'entrepreneur doit présenter un échantillon des produits et des dessins d'atelier aux fins d'approbation.

**Q.5 L'énoncé de travail indique que le projet doit être achevé d'ici le 31 mars 2017, mais il n'y est nullement fait mention du moment où un bon de commande sera émis. Veuillez nous faire savoir ce qu'il en est.**

R.5 Un Bon de commande sera créé d'ici une (1) semaine suivant la date de fermeture des soumissions, si les offres reçues s'avèrent à être conforme. Le paiement sera effectué après achèvement du projet, à la satisfaction de l'autorité de projet et qu'une facture soit soumise conformément aux instructions de facturation.

**Q.6 Le projet pourrait-il être organisé de manière à disposer d'un délai plus long pour le terminer? Dans l'affirmative, des pénalités seront-elles imposées pour avoir exécuté le projet au-delà de la date suggérée du 31 mars 2017, et quelles seraient-elles?**

R.6 Non, le projet doit être terminé au plus tard le 31 mars 2017.

**Q.7 La spécification d'origine indique qu'il faut retirer toutes les cornières et tous les renforts en acier, tandis qu'à la section 2 de l'addenda, sous la rubrique « Remarques générales sur la démolition », dans le document « FP802-160404 – Dessins – Révision 1.pdf », il est indiqué que les supports en acier actuels ne doivent pas être retirés ou remplacés. La question est : Que faut-il faire? Laisser les anciennes cornières et les anciens poteaux en acier ou tout les retirer?**

R.7 Laisser les anciennes cornières et les anciens poteaux en acier.

**Q.8 Dans l'addenda, sous travaux de démolition, il est indiqué :**

**i. Retirer les composants du bâtiment existant, comme il est indiqué et requis, afin de permettre la nouvelle construction;**

**ii. Empêcher le déplacement, le tassement et d'autres dommages aux parties du bâtiment qui demeurent en place. Fournir les contreventements et les étalements nécessaires. La démolition semble indiquer le retrait de plus de 200 poteaux en acier et de toutes les cornières. Ces poteaux soutiennent la passerelle en acier.**



**Ces poteaux en acier soutiennent-ils les réservoirs de poissons en béton en porte-à-faux de quelque façon que ce soit?**

**Le fournisseur doit-il remettre en place de nouveaux pieux en acier afin de soutenir les bassins en béton?**

R.8 Les poteaux et les cornières en acier actuels doivent demeurer en place.

---

**Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.**

**Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur soumission.**

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Michael Vanek  
Agent des marchés senior  
Téléphone: (613) 993-6936  
Courriel: [michael.vanek@dfo-mpo.gc.ca](mailto:michael.vanek@dfo-mpo.gc.ca)

---

***ACCUSÉ DE RÉCEPTION***

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_